
Renvoi au comité des marchés du don du citoyen Froment, de la commune de Dieppe (Seine-Inférieure) d'une rente de 12 livres 10 sous pour le soulagement des parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des marchés du don du citoyen Froment, de la commune de Dieppe (Seine-Inférieure) d'une rente de 12 livres 10 sous pour le soulagement des parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 389;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24113_t1_0389_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

cond trimestre de cette année sur la somme de 100 liv. qu'il a promis de donner tous les ans à la patrie, jusqu'à la fin de la guerre. Il y joint un certificat de sa municipalité, qui atteste qu'il y a déposé un sabre; il le donne pour armer un défenseur de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Decize-le-Rocher, 1^{er} mess. II] (2).

Citoyen président,

D'après la commission que j'ai fait entre tes mains de contribuer aux frais de la guerre pendant qu'elle dureroit[,] pour la somme de 100 liv. par chaque année, payable de trois mois en trois mois, à compter du 1^{er} germinal dernier, je m'empresse de t'adresser mon second trimestre, j'y joins le certificat de la municipalité de Decize-le-Rocher entre les mains de laquelle j'ai remis en pur don un sabre. Cette arme sera mieux placée entre les mains d'un vigoureux deffenseur des droits de l'homme et de la patrie qu'entre les miennes.

Veuille accepter ce foible hommage du plus pur patriotisme, il ne me resteroit rien à désirer si le tranchant de cette arme civique pouvoit atteindre et faire tomber la tête du dernier des tyrans en même temps que la justice nationale saura démêler les conspirateurs et les assassins des généreux représentants Robespierre et Collot d'Herbois. Puissent encore tomber avec eux sous la massue nationale et le glaive de la loi tout ce que l'infemale et machiavélique politique du perfide ministre de l'insolente Albion a pue se ménager de lâches conjurés. S. et F.

MALDANT (3).

[Extrait du registre servant à enregistrer l'apport fait par les c^{ns} de cette commune de sabres de 30 pouces...]

Ce jourd'huy[,] 8 floréal An II[,] s'est présenté au greffe de la municipalité et par devant nous Denant maire et Saignol secrétaire greffier, le cⁿ MALDANT, receveur de l'enregistrement de cette commune, lequel au désir de la loi du 17 ventôse dernier a remis au secrétariat de la municipalité un sabre ayant plus de 30 pouces de longueur et estimation faite dudit sabre en sa présence par le cⁿ Potevin, armurier expert nommé à cet effet, le prix en a été fixé à la somme de 20 liv.

Fait à la Maison commune de Decize le Rocher, les jour et an que dessus et ont desdits Maldant et Potevin signé avec nous et le secrétaire.

MALDANT, POTEVIN, DENANT (maire),
SAIGNOL (greffier), P.c.c. SAIGNOL (secrét.).

36

Le comité révolutionnaire de Riom (4) envoie le procès-verbal de découverte faite par ledit

(1) P.V., XLII, 91.

(2) C 311, pl. 1322, p. 15 et 16.

(3) En mention marginale : « Reçu les 25 liv. le 9 Messidor. DUCROISI ».

(4) Puy-de-Dôme.

comité de 347 marcs d'argenterie que Devaux et son épouse, condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, avoient enfouis dans leur cellier.

[Applaudissements].

Mention honorable, et renvoyé à la commission des revenus nationaux (1).

37

Le citoyen Froment, de la commune de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, écrit à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie pour le soulagement des parens des braves défenseurs d'une rente de 12 liv. 10 s., dont il est propriétaire sur les secrétaires du ci-devant roi, et dont les titres sont entre les mains du citoyen Godefroi, avocat au ci-devant parlement de Paris.

Il ajoute que précédemment il a fait plusieurs dons en habits et souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité des marchés (2).

38

L'agent national près le district de la Ferté-Bernard annonce à la Convention nationale que plusieurs lots de biens d'émigrés, estimés 34,401 liv., ont été vendus 113,005 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

39

L'agent national du district d'Indremont (4), département de l'Indre, annonce que des domaines estimés 30,948 liv. ont été vendus 102,760 liv.

Mention honorable, et renvoyé au comité des domaines (5).

40

L'agent national du district de Parthenay, département des Deux-Sèvres, écrit à la Convention nationale que les biens des émigrés se vendent avec le plus grand succès, et que 5

(1) P.V., XLII, 91. Bⁱⁿ, 15 therm. (2^e suppl¹); J. Lois, n° 661; J. Sablier, n° 1451; J. Fr., n° 665; J. Paris, n° 568; Audit. nat., n° 666; Rép., n° 214.

(2) P.V., XLII, 91.

(3) P.V., XLII, 92. M.U., XLII, 90.

(4) Ci-dev^t Châtillon-sur-Indre.

(5) P.V., XLII, 92. M.U., XLII, 90.